

---

# JOURNAL GÉNÉRAL,

## PAR M. FONTENAI.

---

*Du Dimanche 4 Mars 1792.*

---

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

*Séance du Samedi 3 Mars.*

QUAND nous disions hier : M. Michon opine en faveur du projet, il falloit ajouter : du projet de vente des Forêts. Car l'honorable est très-persuadé qu'il faut non-seulement vendre nos Forêts, mais les changer en prairies, en vignes, ou en champs. Si le bois manque pour nos vaisseaux, nous en irons chercher en Suède ou en Russie; si nous n'en n'avons pas pour nous chauffer, nous nous en passerons; quoiqu'il soit déjà un peu cher, l'honorable croit qu'il nous en restera toujours assez. L'impression de son projet est décrétée.

Vient ensuite le Ministre de la Guerre; il rend compte de l'exécution du Décret de remplacement des Officiers non-assermentés. Il se justifie des délais qu'effluie ce remplacement; il annonce que des Députés du 41<sup>me</sup> Régiment doivent se présenter à l'Assemblée, & porter leur plainte contre une partie du nouveau Règlement Militaire. Il se flatte que l'Assemblée n'oubliera pas, en cette circonstance, la prérogative royale. Prérogative qu'il est du devoir de tout Citoyen de maintenir, ajoute-t-il, comme une propriété Nationale.

Sur ce discours s'élèvent quelques débats. Ce sont de ces petites tracasseries auxquelles nos Ministres sont déjà très-acoutumés, & auxquelles ils ont toujours quelque réponse très-signifiantes à faire & qu'on finit par renvoyer aux Comités.

Aujourd'hui, diverses lettres annoncent de toutes parts l'empressement de la Jeunesse à s'enrôler dans les troupes de Ligne. L'Affluence est si grande, nous dit un Honorable, que bientôt il faudra un décret de l'Assemblée même, pour modérer cette ardeur; sans daigner applaudir à tant d'empressement, on passe à l'ordre du jour.

Nouvelle dénonciation contre M. de Bertrand. M. Rouhier en trouve le sujet dans une lettre de M. de Bougainville publiée par le *Logographe*. Si le Ministre a fait lui-même insérer cette lettre incivique, c'est lui qui est coupable, dit M. Rouhier, & quel qu'en soit l'Auteur, il demande que la dénonciation soit renvoyée au Comité de Sur-

veillance; pour le coup, l'Assemblée met un peu moins d'importance à la dénonciation. Elle en murmure même, & demande avec impatience l'ordre du jour.

Un Député des Basses-Pyrénées, observe à l'Assemblée qu'une partie des Habitants de son Département, a perdu une branche essentielle de son Commerce par l'augmentation des droits mis sur le Gray, Charbons Focille, dont ils faisoient une grande quantité de Boutons. Le Député, demande la réduction de ces droits. La Motion est ajournée.

Le renouvellement du Comité Diplomatique, avoit suppléé à ses anciens Membres, par MM. Lemontey, Vaublanc & d'Averhoul. M. Albitte, frappé de l'importance que, chaque jour, acquiert ce Comité, trouveroit à propos de le fortifier & d'ajouter à ses lumières, celles des suppléans parmi lesquels se trouvent MM. Vergniaud & Lafource; la question préalable écarte la Motion & les lumières des Suppléans.

M. Breard annonce à l'Assemblée que des lettres reçues d'Avignon, par le Ministre de l'Intérieur, prouvoient qu'il existe, dans cette Ville, de grandes dissensions entre les Commissaires Civils & les Officiers du Régiment de la Marck; cette nouvelle excite d'abord quelques débats. Les Orateurs se disputent la parole, elle est enfin donnée à M. Mulot. Il regarde comme très-important la division du Comtat & d'Avignon en différens Districts. Cette division seule lui paroît devoir éteindre la rivalité & la jalouise qu'avoit fait naître le projet d'un quatre-vingt-quatrième Département, dont Avignon seroit le chef-lieu.

Les Citoyens de cette ville, en passant sous nos Loix, ne sembloient pas s'être attendus à rendre un compte bien exact de toute l'argenterie, de tous les objets précieux dont ils avoient eu soin de s'emparer dans les Eglises & Monastères, avant que de s'unir à la Constitution Française. Ils ne prévoyoit pas que toutes ces richesses Avignonoises seroient un jour regardées comme biens nationaux, & partant sous la main de la Nation. Cet effet rétrograde pourra les étonner; M. Mulot n'en demande pas moins qu'ils aient à rendre un compte exact de ces divers objets.

En attendant qu'il soit statué sur cette Motion, l'Assemblée décrète les articles suivans,

1<sup>o</sup>. La division provisoire des deux ci-devant Etats d'Avignon & du Comtat, en deux Districts, sous la dénomination des Districts de Vaucluse & de Louvaize, est & restera définitive, sauf l'exception dont il sera parlé dans l'article III.

2<sup>o</sup>. Le District de Vaucluse sera de suite & de fait réuni au Département des Bouches du Rhone, & celui de Louvaize au Département de la Drôme. Les Chefs-lieux en seront Avignon & Carpentras.

3<sup>o</sup>. Les Directoires de ces Départemens, seront parvenus à l'Assemblée Nationale, & ce dans le plus court délai possible, leurs observations sur la distraction qui pourroit être faite de quelques Communes avoisinant le District d'Orange, & qui pourroient y être réunies sans nuire à la consistance nécessaire des Districts de Vaucluse & de Louvaize.

4<sup>o</sup>. Toutes les Loix Communes à l'Empire François seront de suite mises en vigueur dans ces Districts sauf les modifications momentanées que les circonstances pourroient prescrire & sur lesquelles l'Assemblée se réserve de statuer.

5<sup>o</sup>. Il sera procédé dans ces Districts à la nomination des Juges de Paix, à la formation des tribunaux, au renouvellement des Municipalités. La députation au Corps législatif, sera composée de trois Députés & de trois Suppléans.

#### M É L A N G E S.

Nous donnerons en entier les pièces Diplomatiques communiquées à l'Assemblée, le 1<sup>er</sup> Mars. Nous remarquerons seulement que le ton de ces dépêches est totalement à la Française. Les Jacobins disoient hier qu'elles offroient la tournure d'esprit & d'opinion de M. Beaumetz, ex-Constituant, qu'ils assurent être le Secrétaire d'une correspondance suivie avec le Cabinet d'Autriche, par l'entremise de M. Manfredini. On trouve, au reste, dans ces Dépêches, une diatribe vigoureuse contre les Jacobins; & l'Empereur y déclare assez clairement que ce ne seroit que pour les disperser & les détruire, qu'il se détermineroit à faire la guerre à la France. Cette tournure est imaginée pour les jeter dans la plus grande défaveur, & pour exciter contre eux la haine de tous les François, qui craignent les horreurs de la guerre. Voilà un biais assez adroitement pris par les Monarchiens dans la vue de procurer les moyens d'arrêter un peu l'action de la coalition générale de l'Europe contre le nouveau régime François, où les Monarchiens & les amis de M. Necker & autres, occupent les premières places. Nous avions prévu ces intrigues, dès le 23 du mois dernier lorsque nous annoncions dans notre N<sup>o</sup>. 54, que les Monarchiens se prétendoient assurés d'amener l'Empereur à toutes les vues de temporisation, & que déjà même ils s'en flatoient. Aussi assure-t-on généralement que le Maréchal François Lukner, qui n'entre pour rien dans toutes ces intrigues, a opiné tout bonnement au Conseil, pour la guerre offensive; que l'autre Maréchal François Rochambeau, un peu enfariné

de Monarchianisme, a opiné pour la guerre défensive, & que le grand dormeur la Fayette s'est décidé pour la voie des négociations. On ajoute même que ce dernier les a déjà entamées, & qu'il a une correspondance assez soutenue avec des Membres du Conseil de Vienne.

On ne peut en douter, ces Monarchiens voudroient, à la barbe des Jacobins, & soutenus de la haute protection de l'Empereur, gouverner exclusivement la France, en acaparant les premières dignités dont les Jacobins ont chassé ou fait périr les titulaires. Voilà, nous le répétons, l'unique but des Monarchiens, Ministériels, Constitutionnels, Feuillans, &c. Mais nous pouvons assurer que l'Europe entière coalisée pour rétablir l'ordre en France, ne sanctionnera jamais un régime qui avouera de pareils intrigans pour Chefs. Jamais les Puissances étrangères ne mettront bas les armes, & ne laisseront en paix ceux qui ont su profiter du crime, pour envahir toute l'autorité. Toutes les lettres qui nous viennent de l'étranger nous confirment dans cette opinion, & donnent les espérances les mieux fondées. Les intrigans, dit-on dans toute l'Europe, auront beau publier que le Roi est libre; ils auront beau s'efforcer de le persuader au Conseil de l'Empereur; les Ministres de Léopold lui-même auront beau le répéter dans ses lettres, jamais aucun Roi de l'Europe ne fera assez déhonté, aucun Gentilhomme étranger assez déloyal, aucun simple Propriétaire d'un autre Empire assez aveuglé pour reconnoître la légitimité d'un Gouvernement qui voit tous les crimes se commettre, sans en réprimer aucun, & la liberté d'un Roi journellement outragé jusque dans son propre Château. Encore Mercredi au soir, des groupes nombreux déclamoient tout haut, sous les fenêtres du Roi & de la Reine, contre Leurs Majestés. On n'y désignoit le Roi que sous le nom de M. Veto, avec les épithètes les plus injurieuses & les plus atroces. Un Huissier vint, de par la Loi, ordonner aux attroupés de se retirer; il fut hué & confusé. *Laissez donc, Monsieur LA LOI*, lui cria-t-on, & *allez dormir dans votre anti-chambre*. Un peu plus loin, au café de la terrasse des Feuillans, des propos encore plus affreux se tenoient également, Jeudi au soir, contre le Roi. M<sup>lle</sup> Théroigne s'y montroit sur-tout avec une chaleur digne de son âge & de son sexe. C'est avec raison que M. de Br.... & autres, qui l'ont fait sortir des prisons Impériales, pour, qu'à titre de reconnaissance, elle leur servit d'espion dans la Jacobinière, se plaignent de son ingratitude & de la sottise qu'ils ont faite. *Cela ne rend pas*, disent-ils, & *nuît au contraire beaucoup*. Serait-ce sous un Roi libre qu'on verroit les atrocités qui se commettent en France? Nous en donnerons demain des détails circonstanciés.

On trouve dans les Gazettes des Provinces du Nord la lettre suivante relative à la Cour des Princes François à Coblentz.

» La Cour des Princes François est devenue un cabinet intéressant dans l'Europe, pour le moment actuel; elle attire les regards de toutes les Puissances, & les agite en différens sens. L'objet

que se propose cette Cour est grand, majestueux; jamais sujet aussi noble ne s'est présenté. Il s'agit de rétablir une des plus belles Monarchies de l'Europe, de remettre en balance un grand Royaume qui y a eu si long-tems une influence marquée; enfin de tirer de prison son Chef, dont le seul reproche qu'il puisse se faire, est d'avoir été trop bon, & de l'avoir été jusqu'au repentir. C'est son plus jeune frère qui en a conçu le hardi projet, & de concert avec son aîné qui est venu le joindre: l'un & l'autre cherchent aujourd'hui à l'exécuter. Elevés tous les deux à une Cour que les plaisirs conduisoient, ils prenoient peu de part aux affaires; ils n'avoient point eu d'occasions de déployer ces talens qui annoncent les grands hommes & décèlent les grands caractères; mais les malheurs les forment & les circonstances les montrent.

» L'histoire ne présente point d'exemple d'une révolution pareille à celle qui bouleverse la France; cette révolution n'est devenue aussi dangereuse, que parce qu'on l'a laissée trop aller, & il est à craindre aujourd'hui qu'elle n'embrâse toute l'Europe. Une Grande Princesse a le courage de se déclarer la première le soutien & l'appui des Princes François; elle veut ajouter cette dernière palme à celles qui déjà craignoient son front majestueux. Un descendant du Grand Gustave s'empresse de partager avec elle ce nouveau genre de gloire; il veut prouver que de tous temps, la Suède a été fidelle alliée de la France. Les autres Etats de l'Europe balancent encore sur le parti qu'ils prendront, & cette incertitude accroît les maux & les dangers. Delà, toutes les intrigues politiques que l'on voit, dans ce moment, agiter les différentes Cours & dont plusieurs tendent à vouloir déjouer les desseins des Princes François. Aussi leur Conseil est-il en butte aux partis contraires, & l'on cherche à accuser cette Cour d'inconféquence & de légèreté, tandis que sa marche est simple, noble & régulière.

» Leurs généreux desseins se sont trouvés tout-à-coup secondés par cette Noblesse Françoisise qui, dans tous les temps, s'est montrée l'appui du Trône & a versé son sang pour son soutien, comme pour sa gloire. Ce secours qui s'est présenté spontanément & comme par enthousiasme, a mûri les projets qui se formoient & a dû nécessairement en hâter l'exécution. L'Ordre du Tiers s'empresse aujourd'hui d'accourir pour se réunir à la Noblesse: s'il exécute son dessein il aura la gloire de consommé son projet.

» C'est, sans doute, un objet de jalousie pour ceux qui n'ont point voulu y prendre part; ils voudroient arrêter ce mouvement majestueux de la Nation, en décrivant les conseils qui concourent avec les Princes, à l'exécution. Il est donc intéressant de les faire connoître & de montrer à la France la sagesse de leurs vues & de leurs plans.

» Qui mieux que le Maréchal de Broglio étoit fait pour y tenir une première place; son nom, ses talens militaires connus, une antique loyauté l'eussent nommé, s'il ne l'eût point été. Qui mieux que lui pouvoit présider cette généreuse Noblesse,

& la représenter vis-à-vis des têtes couronnées? Aussi, la jalousie n'a-t-elle osé l'attaquer; il semble que son mérite connu l'écrase; il jouit tranquillement de la confiance des Princes, de celle des Puissances & de la Noblesse Françoisise. Il en est de même de M. l'Evêque d'Arras; la beauté de ses plans, la sagesse de ses vues l'ont marqué comme un homme de génie, fait pour rétablir un grand Empire. L'habileté d'un Nassau & d'un Vaudreuil, dans les négociations, le dispute à leur bravoure connue. Nommer un Laqueuille, c'est présenter l'image de la fidélité à son Dieu & à son Roi.

» Pour M. de Calonne, il se trouve principalement en butte à la jalousie & aux intrigues. On ne lui pardonne pas d'avoir donné le premier branle à ce grand mouvement, & on lui pardonneroit encore moins de le conduire heureusement à sa fin. On a rappelé son ancien ministre, comme s'il étoit possible de faire comparaison de l'un à l'autre, & que les temps fussent les mêmes. Au surplus, de l'aveu même de ses ennemis, il a terrassé son adversaire, M. de Br... & l'a laissé bien derrière. Dans un écrit intitulé: *Justification de M. le Chevalier de... accusé de professer la doctrine Monarchienne*, qui vient de paroître contre lui, on veut le représenter comme n'ayant pas les principes sûrs de la Monarchie, parce que dans ses ouvrages sur la révolution, qu'il a composé en Angleterre; il y a inféré des choses qu'il devoit alors accorder aux temps. Il y a deux ans qu'il étoit possible de paroître penser différemment, & peut-être le falloit-il, lorsque M. de Calonne a composé ses ouvrages. Si la contre-révolution se fait heureusement, & comme nous avons lieu de l'espérer, la place de cet ancien Ministre est marquée dans l'histoire, & quel qu'en soit l'événement, la France lui aura toujours l'obligation d'avoir monté un jeune Prince au niveau de son rang & de sa naissance & d'avoir conçu un si noble projet.

» Mais quel est donc le but de ces politiques qui condamnent les vues de la Cour de Coblentz? S'ils croient avoir de meilleurs plans, qu'ils viennent les offrir avec loyauté & franchise; ils seront bien accueillis; mais qu'il ne cherchent point à la déjouer. Ce n'est point en disant *qu'on fera massacrer la Noblesse... que les Cabinets de l'Empire, ne se conduisent pas par des vues ordinaires, qu'on parviendra à remédier aux maux*. Dans une révolution de cette nature, la grande politique auroit été de n'en point avoir, & d'enyifager le seul danger apparent, qui est le renversement de tous les Trônes de l'Europe & la dissolution entière de cette belle partie de l'univers. Eh! qu'importe à la Noblesse de verser son sang pour son Roi & pour le soutien de la Monarchie? L'a-t-elle épargné sous Henri IV, pour lui rendre sa couronne; sous Louis XIV, pour l'agrandir & ensuite pour la lui conserver? Aussi ces Politiques prennent bien gratuitement ses intérêts à cet égard; elle brûle du désir de venger son Roi & de rétablir la Monarchie; comme César, elle a passé le Rubicon. Son premier mouvement étoit, il y a quelques jours, de suivre le Prince de Condé, & d'aller sous lui, déployer en France les dra-

peaux de l'honneur & de la gloire... Elle attend ses ordres.

» Que la jalousie cesse donc de s'attacher à nous: nous faisons ici tout ce qu'il est possible. Que celui qui croit mieux faire se présente, il sera accueilli des Princes & de la Noblesse; mais si c'est l'envie qui le conduit, qu'il nous laisse courir notre carrière; parvenir au but, ou y périr avec honneur.

» Que les princes Prennent donc un parti ferme, le temps presse, il ne faut plus de retard; nos Concitoyens nous attendent, l'armée se rangera pour nous.

» Au surplus, nous la combattons. Ce n'est point par des mots artistement compassés, que Henri IV foumettoit les Ligueurs. De sa part, on leur envoyoit du pain & non des adresses. Ses discours n'étoient point & ne sentoient pas les écoles: *Vous êtes François, voilà notre ennemi, marchons; vous me reconnoîtrez par-tout à mon panache blanc.* Si ces harangues étoient courtes, grandes étoient ses actions. Le sang de Henri IV, brille encore ici: la Noblesse Françoisse ne peut être changée: *marchons*, ou à nos amis, ou à nos ennemis ».

## SPECTACLES.

## THÉÂTRE DE LA NATION.

*Le vieux Célibataire*, Comédie en cinq actes, en vers, par M. Collin d'Harleville, a été représenté le 24 Février, pour la première fois, sur ce Théâtre. Cette Pièce a eu le succès dont jouit ordinairement cet Auteur à ses premières représentations. Plusieurs situations ont été trouvées très-comiques, & ont été très-applaudies. On a remarqué quantité de vers faciles & de bon goût, & des scènes filées avec adresse & intelligence. Le dénouement d'ailleurs n'a paru nullement naturel. M. Collin a été obligé, suivant son ordinaire, de le retoucher pour la seconde représentation; & le Public en a été beaucoup plus satisfait.

On retrouve le fonds de cette pièce dans *les vieux Garçons* de Villorié; dans *le vieux Garçon* de Dubuisson; & dans *le Célibataire* de Dorat. Je me dispenserai, en conséquence, d'en suivre l'intrigue: je dirai seulement que le *Vieux Garçon* de cette Pièce-ci, M. du Brillage, est un sot, qui se laisse mener ridiculement par le bout du nez. Madame Eyrard, sa gouvernante, domine dans cette maison, & en exclut toute la famille du Maître imbécille. Un neveu cependant, le principal objet de la haine de cette marâtre qui veut épouser M. du Brillage, parvient à s'introduire chez son oncle, en s'y établissant avec sa femme, en qualité de Domestiques. Ils réussissent l'un & l'autre, à détromper leur oncle,

& à faire chasser leur ennemie. Ainsi finit la Pièce, sans mariage. La morale qu'on en peut tirer, seroit qu'il vaut mieux, pour un garçon, être entre les mains de ses parens que livré à ses Domestiques. Cette leçon est infiniment utile, ne fut-ce que pour rappeler l'importance de l'union dans les familles.

Je dois les plus grands éloges au jeu de M. Molé, dans le rôle du Célibataire; mais Melle Contat, dans celui de Madame Eyrard, m'a paru atteindre les plus haut degré de perfection, par la finesse de son jeu, la variété & la multiplicité de ses moyens, & par l'entente parfaite de la scène. Elle est constamment le plus excellent modèle en ce genre. M. Dazincourt a mis beaucoup de vérité & de naturel dans un rôle de Portier. (A. C. B.)

## DU 3 MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.  
Six derniers mois de 1791. Lettre F.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 JOURS de date.

Amsterdam, 28 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{8}$ .	Cadix, 28. liv. 10 f.
Hambourg, 360 à 65.	Gênes, 180.
Londres, 15 $\frac{1}{8}$ à $\frac{9}{16}$ .	Livourne, 190.
Madrid, 28 liv. 10 f.	Lyon, P. Rois, 1.°p.

## B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2148 $\frac{1}{2}$ .45.
Portion de 1600 liv.....	.....
Portion de 312 liv 10 f.....	248.
Portion de 100 liv.....	.....
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....	.....
— Sorties.....	.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	.....
Empr de Déc. 1782, Quit. de fin..	1 $\frac{1}{2}$ .1.3.2.1 $\frac{1}{2}$ p.
— Sorties.....	.....
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins....	12 $\frac{1}{2}$ b.
— Sans Bulletin.....	5b.
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784..	4 $\frac{1}{2}$ . $\frac{3}{8}$ . $\frac{1}{2}$ . $\frac{1}{8}$ b.
— Sorties.....	1 $\frac{1}{2}$ p.
— Sorti en viager.....	9 $\frac{1}{2}$ .10.9 $\frac{1}{8}$ .10b.
Bulletins.....	75.76.77.78.
— Sortis.....	92.95.
Reconnoissance de Bulletins.....	77.78.
— Sortis.....	102.
Empr. du Domaine de la Ville. Séries forties.....	.....
— Séries non forties.....	.....
Action nouv. des Indes... 1280.85.88.90.95.98.	
Caisse d'Escompte.....	3870.80.88.85.90.
Demi-Caisse.....	19374.5.40.4.43.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 3 Mars.

Il faut la somme de 169 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.  
Les louis, pour des Assignats, coûtent 18 l. 15 f.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n° 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 35 liv. pour les Provinces; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour, mois, pour Paris; & de 20 liv. pour la Province, rendu port franc.